

220C3334
FR0010411983-FS0958

1^{er} septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} septembre 2020, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 août 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 8 864 230 actions SCOR SE² représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont 625 098 actions détenues à titre de collatéral.

³ Sur la base d'un capital composé de 186 674 276 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.